

Guide pour le bien-être animal en production laitière

2008

Introduction

L'utilisation du matériel contenu dans cette publication est sujette aux modalités et conditions de ce document. Ces modalités et conditions sont conçues afin de fournir aux usagers des instructions claires sur l'utilisation du contenu de cette publication. Notre objectif fut de fournir des modalités et conditions claires et précises pour tous les intervenants. Advenant que des explications supplémentaires s'avèreraient nécessaires, veuillez en faire la demande par courriel à info@fil-idf.org.

Utilisation permise

L'utilisateur peut faire une utilisation illimitée du contenu de ce document, incluant la recherche, l'affichage, le visionnement sur écran et l'impression dans le but uniquement de travaux de recherche ou d'enseignement ou d'études privées, mais pas pour utilisation à des fins commerciales.

Droit d'auteur

Le page couverture, la création et conception, les images, les programmes, textes et autres informations (collectivement appelé le "Contenu") est la propriété exclusive de la Fédération Internationale de Laiterie et est protégé par le droit d'auteur et autres lois sur la propriété intellectuelle. Les utilisateurs n'ont pas le droit de copier, d'afficher, de distribuer, de modifier, de publier, de reproduire, d'archiver, de transmettre, de créer des produits dérivés, ou de vendre ou de mettre sous licence, en tout ou en partie, le contenu de cette publication. Les avis du droit d'auteur ne doivent pas être modifiés ou enlevés du contenu obtenu en vertu des modalités de cette licence. Prière de faire parvenir toutes questions relatives à une autorisation particulière d'utilisation ou toutes requêtes de permission pour publication, reproduction, distribution, affichage ou fabrication des produits dérivés, en tout ou en partie, à info@fil-idf.org.

Disponibilité

Bien que les publications de la Fédération Internationale de Laiterie soient produites en vue d'une convivialité optimale, la Fédération Internationale de Laiterie ne peut garantir que ces produits fonctionneront avec tout système informatique en particulier.

Responsabilité

Bien que la Fédération Internationale de Laiterie ait pris toutes les mesures raisonnables afin d'assurer que les informations, données et autre matériel contenus dans cette publication sont exempts d'erreur et à jour, elle n'acceptera aucune responsabilité pour la corruption d'information, de données et autre matériel connexe, incluant, mais non limité, tout défauts causés par la transmission ou le traitement de l'information ou des données ou autre matériel. L'information fournie dans cette publication a été obtenue ou est fondée sur des sources que la Fédération Internationale de Laiterie croit fiables. Par contre, nous ne pouvons en garantir son exactitude ou son intégralité. Cette information est fournie sans obligation et avec la compréhension que toute personne utilisant cette information ou qui, autrement, forme son opinion en fonction de cette information le fait entièrement selon son bon vouloir et à ses propres risques.

Prière de faire parvenir vos commentaires ou demandes de renseignement à :

La Fédération Internationale de Laiterie (A.I.S.B.L.)

Diamant Building

80 Boulevard Auguste Reyers

1030 Bruxelles

Belgique

Téléphone : + 32 2 733 98 88

Fax : + 32 2 733 04 13

Courriel : info@fil-idf.org

Site internet : <http://www.fil-idf.org>

GUIDE DE LA FIL POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EN PRODUCTION LAITIÈRE

Table des matières

Préface	3
Remerciements	4
Introduction	5
1. Les bénéfices du bien-être animal	6
2. Les cinq domaines d'action pour le bien-être animal	7
2.1. Personnel d'élevage	8
2.2. Alimentation et abreuvement	9
2.3. Environnement physique	10
2.4. Pratiques d'élevage	12
2.5. Conduite sanitaire	16

Préface

Je me réjouis que la Fédération Internationale de Laiterie (FIL) ait choisi de publier le Guide pour le bien être animal en production laitière. Celui-ci apporte des informations importantes pour le bien être des animaux en production laitière, à travers des recommandations scientifiquement fondées, en accord avec la conception de l'OIE de la notion de bien être animal.

En raison des liens étroits qui existent entre la santé et le bien être animal, les 172 membres de l'OIE ont unanimement soutenu le développement d'une norme consensuelle et transparente définissant les procédures de l'OIE. Au niveau international, l'OIE a élaboré des normes relatives au transport des animaux par voie terrestre, maritime ou aérienne, et à l'abattage des animaux pour la consommation humaine ou pour des raisons sanitaires (contrôle des maladies), avec pour objectif d'améliorer le bien être animal.

L'implication d'organisations non-gouvernementales internationales et d'associations représentantes de filières, telles que la FIL, est cruciale pour le succès du développement de normes internationales sur le bien être animal. L'OIE encourage ses Membres à appliquer ces normes, en mettant en place des législations nationales adaptées et en renforçant les services vétérinaires.

Il est également important de souligner l'existence de ces normes et d'améliorer la communication en matière de bien être animal. Le Guide pour le bien être animal en production laitière est une étape importante pour sensibiliser les éleveurs au bien être animal, et pour les encourager à intégrer ces considérations dans leur évaluation de la santé de leurs animaux. Ce guide est un document de référence, complémentaire du Guide FIL/FAO de bonnes pratiques en élevage laitier.

L'OIE, pour mener à bien des travaux de qualité, continuera de faire appel à l'expertise et aux ressources disponibles, travaillant avec les experts de la communauté scientifique, les services vétérinaires, les organisations non gouvernementales et les associations internationales représentantes de filières. L'OIE apprécie l'initiative de la FIL, et espère maintenir des relations de travail fructueuses entre ces deux organisations.

Bernard Vallat
Directeur Général
Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE)

Remerciements

Le Guide pour le bien être animal en production laitière a été élaboré par un groupe composé d'experts, membres des Comités permanents de la Fédération Internationale de Laiterie (FIL) sur la gestion de la ferme et la santé animale, ainsi que de représentants de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). L'objectif de ce guide est de promouvoir, au niveau mondial, les pratiques favorisant le bien être animal en élevage laitier. Ces dernières doivent s'appuyer sur des bases scientifiques et prendre en compte les paramètres pertinents et essentiels en élevage laitier. Les Comités Nationaux de la FIL ont unanimement approuvé la publication de ce Guide en Juillet 2008.

La FIL est très reconnaissante aux auteurs et aux personnes ayant contribué activement à l'élaboration de ce guide, parmi lesquelles :

M. Jean-Marc Bèche (FR)
M. Anthony Bennett (FAO)
Dr. Réjean Bouchard (CA)
Dr. Robin Condron (AU)
Dr. Shahriar Dabirian (IR)
Mme Helen Dornom (AU)
Dr. Elisabeth Erlacher-Vindel (FR)
Prof. Jörn Hamann (DE)
Mme Laura Kulkas (FI)
M. Brian Lindsay (GB)
Prof. Cheryl McCrindle (ZA)
Prof. Nitya Nand Pandey (IN)
M. Jörg Seifert (IDF)
Dr. Girish Kumar Sharma (IN)
Dr. Leopoldo Stuardo (OIE)
Dr. Gwyneth Verkerk (NZ)

Des remerciements tout particuliers sont adressés au Dr. Gwyneth Verkerk (NZ) pour son rôle dans l'élaboration de ce document et pour sa gestion du groupe de projet.

Christian Robert
Directeur Général de la FIL

Août 2008

Introduction

Le bien-être animal est l'application de pratiques d'élevage raisonnables et attentives aux animaux de l'exploitation, en relation étroite avec la santé animale, qui elle-même dépend des bonnes pratiques d'élevage. Dans les systèmes de production laitière, ce concept concerne non seulement les femelles en production laitière, mais également les jeunes femelles destinées au renouvellement du troupeau et les mâles de l'élevage. Le respect du bien-être animal a des effets positifs sur la production.

Le respect du bien-être animal dans les bonnes pratiques de production laitière repose sur les « Cinq Libertés » qui décrivent les besoins fondamentaux d'un animal. Les pratiques d'élevage devraient chercher à atteindre les objectifs suivants :

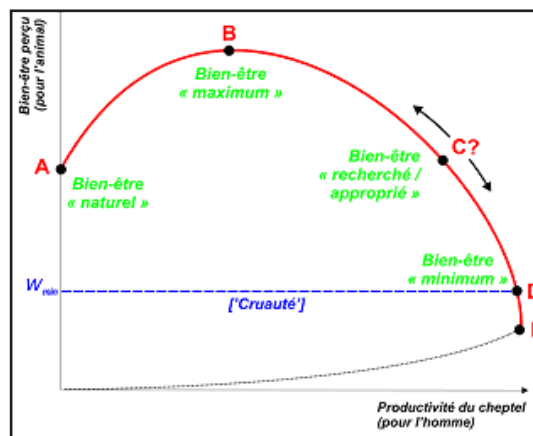
- Libre de la soif, la faim et corriger la malnutrition;
- Libre de toute gêne et tout inconfort;
- Libre de douleur, des blessures et des maladies;
- Libre de toute peur et toute détresse; et
- Respecter la capacité des animaux à exprimer les comportements qui leur sont propres.

Le bien-être d'un animal peut être défini par son état de confort. Les animaux devraient pouvoir vivre en harmonie avec leur environnement, bénéficier d'une couverture adéquate de leurs besoins physiques, médicaux et comportementaux, et ne pas subir des douleurs ou des souffrances inutiles ou excessives.

1. Les bénéfices du bien-être animal

Pour obtenir une production laitière de bonne qualité, il est nécessaire de respecter le bien-être des animaux. Le bien-être peut être envisagé du point de vue de l'animal. Un animal a des besoins de base, des besoins essentiels à la vie; mais pour atteindre un niveau satisfaisant de bien-être, il a également des besoins qui, tout en n'étant pas essentiels pour sa survie, amélioreront ses conditions de vie, et pourront aussi se traduire par une augmentation de la productivité.

L'économiste britannique John McInerney (2004, *Animal welfare, economics and policy, Discussion paper for the Department of the Environment and Rural Affairs*, Londres [Bien-être animal, économie et politique, Document de réflexion pour le Département de l'environnement et des affaires rurales], 68 p.) a proposé un schéma économique décrivant l'état de bien-être animal en fonction de sa production (Figure 1). À l'état sauvage ou naturel, l'animal développe une « productivité naturelle », mais son bien-être n'atteint pas un niveau maximal du fait des prédateurs, des maladies, du manque de nourriture ou d'autres causes naturelles défavorables (Point A). En élevage, les conditions permettant de mieux répondre aux besoins des animaux étant présents, leur production augmente et leur bien-être s'améliore : dans un premier temps par la satisfaction de leurs besoins de base, puis par la couverture de leurs besoins secondaires, tels que la protection contre les maladies ou la mise à disposition d'un abri. L'état de bien-être atteint alors son niveau maximum (Point B). Au-delà, les efforts menés pour améliorer la production peuvent commencer à altérer le bien-être animal (Point C). La courbe peut alors aboutir à un point (Point D) auquel la conduite intensive de la production atteint (ou dépasse) les limites biologiques de l'animal, altérant de manière très importante son bien-être (cela correspond au point W_{\min} ou « cruauté »). McInerney a suggéré qu'une conduite d'élevage pour une production très intensive, qui ne fournit pas les ressources permettant de répondre aux besoins individuels des animaux appropriés à leur capacité de production, pouvait entraîner une détérioration rapide du bien-être animal, bien en deçà de celui observé au stade naturel.



Graphique 1. Schéma économique (d'après McInerney 2004)

2. Les cinq domaines d'action pour le bien être animal

Les systèmes de production laitière sont très différents à travers le monde : les espèces principales sont le buffle et les bovins, mais un grand nombre de chèvres et de brebis sont également élevées pour la production laitière. La taille des troupeaux peut varier de quelques femelles à plusieurs milliers. Les systèmes d'alimentation sont aussi très divers : du fourrage ou pâturage extensif à la distribution de rations mixtes complètes. Les animaux peuvent vivre au pâturage ou en stabulation toute l'année.

Afin que ce guide puisse s'appliquer à un maximum de situations, les meilleures pratiques d'élevage sont définies selon des principes généraux. Leur objectif est d'abord de mesurer leur efficacité par rapport aux résultats pour l'animal, plutôt que sur les moyens mis en œuvre dans le système d'élevage.

Ce guide définit donc cinq domaines d'action principaux à prendre en compte pour le bien-être des animaux de production laitière, lors du développement et de la mise en œuvre de systèmes de gestion de la qualité:

- Personnel d'élevage
- Alimentation et abreuvement
- Environnement physique
- Pratiques d'élevage
- Gestion de la santé.

Chaque domaine d'action est associé à plusieurs principes qui peuvent être utilisés pour définir les meilleures pratiques de gestion.

Le bien-être des animaux dans les systèmes de production laitière peut être évalué et contrôlé en utilisant une combinaison de critères pour chacun des cinq domaines d'action. Ces mesures évalueront la capacité de chaque système à respecter les besoins des animaux. Le choix des paramètres à mesurer sera donc spécifique au système de production laitière. Les éléments à prendre en compte seront les suivants :

- Observation du comportement animal qui indique un stress ou une souffrance, par exemple : cris anormaux et persistants, provoqués par la faim ou la privation d'eau; combats dus à des groupes sociaux hétérogènes; défécations dans la salle de traite ou pendant la traite; ou coups de sabot sur le seau ou la machine à traire à cause de la douleur provoquée par les pratiques de traite; augmentation de la fréquence respiratoire due au stress lié à la chaleur; crainte de l'homme due à de mauvais traitements;
- Évaluation de l'état physique;
- Évaluation de la motricité;
- Évaluation d'indicateurs physiologiques significatifs;
- Évaluation des facteurs de stress environnementaux, tels qu'une chaleur ou un froid excessif, l'absence d'abri, l'accumulation des déjections et la densité de la stabulation;

- Présence de lésions, telles que des éraflures des jarrets, des plaies ou lésions ouvertes;
- Évaluation du niveau d'expérience et de compétence des éleveurs/soigneurs, et disponibilité de soins vétérinaires;
- Évaluation de la capacité des ressources en alimentation et en eau à répondre aux besoins des animaux;
- Évaluation des programmes de soins et du suivi des traitements des animaux.

2.1. Personnel d'élevage

Un bon personnel est essentiel en élevage laitier. Un bon éleveur aura de l'empathie pour les animaux durant les soins et aura la capacité d'identifier leurs besoins et de mener les actions nécessaires pour les satisfaire.

- Les personnes responsables des soins aux animaux devraient être compétentes, bien formées ou expérimentées, et à un niveau approprié aux dimensions et aux exigences techniques du système de production, ou être correctement encadrées.
- La connaissance de l'aspect et du comportement normaux des animaux est essentielle pour la surveillance de leur santé et de leur bien-être; un opérateur compétent devrait être en mesure de comprendre la signification d'un changement de comportement des animaux.
- Les personnes en charge des animaux devraient être en mesure de reconnaître les signes précurseurs d'une souffrance ou d'une pathologie, afin de demander rapidement les conseils ou l'intervention d'un vétérinaire.
- Un personnel compétent devrait être en mesure de manipuler les animaux avec compassion, et de manière appropriée, d'anticiper les problèmes éventuels et de mettre en œuvre les actions préventives nécessaires.
- Les personnes effectuant des interventions vétérinaires doivent faire preuve de compétence, en particulier pour les pratiques d'élevage susceptibles d'entraîner une souffrance, par exemple l'écornage et les interventions obstétriques.
- Les programmes de formation pour les éleveurs devraient inclure les connaissances de base sur le comportement animal et les bonnes pratiques permettant d'assurer le bien-être animal.
- Dans certains pays et certaines chaînes logistiques, des programmes d'assurance qualité des élevages concernant le bien-être animal peuvent exister. Lorsque ces programmes sont mis en œuvre, les éleveurs sont soumis aux obligations suivantes :
 - Connaître et respecter les réglementations nationales ainsi que les principales normes industrielles et les procédures de contrôle relatives à la qualité et à la sécurité de la production;
 - Assurer la tenue d'un historique permettant de démontrer le respect des réglementations et des procédures de contrôle;

- Se tenir informés des développements technologiques susceptibles de prévenir ou de corriger des problèmes de bien-être;
- Connaître l'importance de la formation du personnel;
- Inclure des procédures de manipulation des animaux dans les systèmes d'assurance qualité des élevages.

2.2. Alimentation et abreuvement

Les principes généraux destinés à répondre de façon adéquate aux besoins en alimentation et en eau sont les suivants :

- L'alimentation distribuée doit tenir compte de l'état physiologique de l'animal, par exemple la lactation, la gestation et la croissance, la composition nutritionnelle et la qualité des aliments ainsi que les facteurs climatiques.

Les animaux doivent avoir accès à une alimentation et à une eau potable de bonne qualité en quantité suffisante, afin de maintenir un bon état de santé, répondre à leurs besoins physiologiques et de production et minimiser les troubles métaboliques nutritionnels. Une ration équilibrée répondant aux besoins énergétiques et métaboliques de l'animal exploité en production laitière est essentielle.

- L'apport en eau devrait être de bonne qualité, vérifié régulièrement et assuré en permanence.
- Les animaux en croissance devraient être nourris convenablement pour atteindre une croissance optimale afin de répondre aux besoins de renouvellement du cheptel laitier.
- Il est nécessaire de s'assurer que la nourriture et l'eau fournies ne contiennent pas de substances biologiques, chimiques ou physiques à des concentrations susceptibles d'altérer la santé des animaux. Les animaux doivent être protégés des plantes toxiques et des produits chimiques, ou de toute substance nocive qu'ils sont susceptibles d'ingérer. Les évacuations des effluents et des traitements chimiques des pâturages et des cultures fourragères ne devraient pas pénétrer dans le circuit d'alimentation en eau du cheptel.
- Les changements d'alimentation devraient être mis en œuvre graduellement.
- Les paramètres de condition physique devraient être contrôlés à intervalles réguliers, en particulier au cours des périodes de vêlage, du pic de lactation et au tarissement. Des seuils minimums appropriés devraient être fixés, au delà desquels des actions correctrices urgentes doivent être mises en œuvre ou un vétérinaire doit être consulté.
- Lorsqu'ils existent, les systèmes d'alimentation et d'abreuvement automatiques doivent être contrôlés afin de s'assurer qu'ils fonctionnent correctement et tout problème éventuel sera rapidement corrigé.

Jeunes animaux de l'élevage laitier

- Les nouveau-nés doivent recevoir du colostrum en quantité adéquate ou lorsqu'il n'est pas disponible, un substitut commercial de colostrum approprié. Il est préférable que la première prise de colostrum intervienne dans les 6 heures suivant la naissance.
- Dans les cas où les jeunes animaux n'ont pas la possibilité de téter leur mère, ils devraient recevoir une alimentation liquide de telle sorte que leurs besoins soient satisfaits.
- Les jeunes ruminants ne devraient pas être sevrés avant que le rumen ne soit suffisamment développé pour permettre la digestion des aliments solides.
- Les jeunes animaux devraient avoir accès à des aliments solides équilibrés de bonne qualité dès le plus jeune âge afin de favoriser le bon développement du rumen. La distribution d'un aliment mixte pré- et post-sevrage constitue une bonne alternative pour le développement physiologique du rumen chez les jeunes animaux.
- L'équipement utilisé pour l'alimentation des jeunes animaux devrait être nettoyé soigneusement après chaque utilisation.
- Les aliments ainsi que les prairies/pâturages devraient être contrôlés afin qu'ils fournissent, en quantité et en qualité, des aliments adaptés aux animaux en croissance.

2.3. Environnement physique

Conditions de traite

- La surface du sol ne devrait pas être glissante, souillée de boue ni d'excréments et devrait être drainée convenablement.
- Les animaux peuvent être traités à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments.

Si l'élevage dispose de bâtiments de production laitière (salle de traite et local de soins) :

- Les bâtiments devraient être conçus, construits et entretenus afin de minimiser les obstacles et les risques de blessures ou de douleur.
- Les sols devraient être suffisamment stables et facilement nettoyables.
- Les clôtures, les portes et les rampes de contention devraient être conçues pour permettre une circulation correcte des animaux et éviter les blessures.
- Les cornadis et les couloirs de contention devraient être conçus pour permettre une manipulation efficace des animaux, ne pas mettre en danger l'animal ou l'opérateur, et permettre la libération facile de l'animal.

Parcs d'engraissement et aires d'attente

- Le type de sol et la surface devraient être adaptés à la nature et à la fréquence d'utilisation afin d'éviter toute gêne pour les animaux.
- Les aires d'attente devraient être conçues pour permettre aux animaux de se reposer ou de se coucher pendant une durée suffisante; mais également réduire les risques de sous-alimentation, de mammite et de boiterie associés au confinement.

Logement des animaux en production laitière

- Les systèmes de logement devraient être conçus et construits pour répondre aux besoins des animaux.
- Les zones de couchage devraient être régulièrement nettoyées et/ou la litière doit être renouvelée lorsqu'elle est souillée.
- Un espace suffisant devrait être aménagé pour empêcher toute gêne et permettre aux animaux de répondre à leurs besoins comportementaux normaux, par exemple s'allonger ou se reposer, marcher, manger, boire et déféquer et uriner, sans avoir à subir de pression sociale excessive. La surpopulation aggrave le stress social et microbiologique dans tous les groupes d'âge, et augmente par conséquent les risques de pathologies. De manière générale, il est recommandé de fournir un espace minimum de 1 m² par 100 kg de poids vif, et l'espace réel imparti devrait permettre aux animaux de se coucher ou de se reposer pendant des durées suffisantes.
- Les pratiques de logement et de gestion doivent maintenir la circulation d'air, la température et les concentrations d'ammoniac, de dioxyde de carbone et de gaz de lisier dans des limites inférieures au seuil de nocivité.
- La luminosité devrait être suffisante, sans être intense au point d'entraîner une gêne, pour permettre l'observation des animaux, et leur garantir la possibilité de suivre un rythme circadien raisonnable alternant périodes d'éclairage et d'obscurité.
- Les groupes de jeunes animaux devraient être d'une taille raisonnable pour minimiser le stress social et microbiologique, et triés par taille et par âge afin d'éviter des brutalités entre animaux.
- Le fumier devrait être évacué régulièrement, et un drainage suffisant devrait être assuré dans les bâtiments et les allées.

Ombre et abri à l'extérieur

- Protéger les animaux contre les conditions climatiques défavorables et les conséquences de celles-ci, notamment les facteurs de stress comme des conditions météorologiques extrêmes, un manque de fourrage, des variations saisonnières anormales ou d'autres conditions provoquant un stress dû au froid ou à la chaleur.
- En cas de chaleur importante, des zones ombragées ou d'autres moyens de rafraîchissement devraient être fournis.

- En cas de froid intense, des abris et un apport supplémentaire d'aliments devraient être fournis.
- Lorsque l'exposition aux conditions climatiques entraîne l'apparition de problèmes de santé, des actions correctrices devraient être mises en œuvre pour minimiser les conséquences de cette exposition.
- Les jeunes animaux qui ont été séparés de leur mère devraient disposer d'un abri les protégeant de conditions défavorables susceptibles d'affecter leur bien-être.

2.4. Pratiques d'élevage

Manipulations des animaux

- Toujours manipuler les animaux de façon à minimiser les risques de blessure et de souffrance.
- Prendre le temps d'observer le comportement des animaux et examiner chaque individu au moins une fois par jour pendant la traite, ou dans les enclos ou les étables.
- Tous les animaux, en particulier les jeunes animaux et les taureaux, devraient être traités et manipulés de façon à favoriser leur bon caractère et leur docilité.
- Pendant la manipulation des animaux, tenir compte du fait que leur vision des distances et des détails est différente de celle de l'homme. Ils ne devraient pas non plus être inutilement soumis à des bruits intenses.
- Utiliser avec précaution des aides pour le maniement des animaux, par exemple les aiguillons et les chiens, afin de ne pas causer de douleur ou de détresse. Les chiens utilisés pour le maniement des animaux doivent être dressés de façon appropriée, et rester en permanence sous contrôle.
- Lors d'un déplacement, ne pas imposer un rythme qui ne permette pas aux animaux de voir où ils vont et où ils placent leurs pieds.
- Si un troupeau doit être déplacé sur des distances plus longues qu'à l'accoutumée, s'assurer que la vitesse de marche et la distance tiennent compte de l'état et de la condition physique des animaux, et être attentif aux signes de détresse indiquant que les animaux ont besoin de repos, d'eau et de nourriture.
- En cas d'introduction d'animaux dans un lot, s'assurer qu'il existe un espace libre suffisant pour que les nouveaux venus puissent se mettre à l'écart s'ils sont poussés, et observer attentivement leur comportement.
- Adopter en permanence une attitude calme lors de la contention des animaux, et s'assurer que cette contention est appliquée de telle sorte que les risques de blessures pour les animaux et le soigneur soient minimales.
- Les anneaux nasaux et l'équipement utilisés pour la contention des animaux doivent être adaptés à leur objet et utilisés d'une manière qui n'inflige pas de douleur ou de gêne inutile ou permanente. Les animaux soumis à une contention pour des interventions d'élevage doivent être l'objet d'une

surveillance attentive. Les opérateurs devraient connaître la bonne utilisation de tout l'équipement de contention, et cet équipement devrait être maintenu en bon état de fonctionnement.

- La plupart des animaux laitiers sont grégaires. Recourir à des procédures de conduite du troupeau et d'élevage qui n'altèrent pas inutilement l'activité sociale, et ne pas isoler les animaux, sauf cas exceptionnel, car cela irait à l'encontre de leur instinct.

Traite

- La traite devrait être confortable pour l'animal. En particulier, les animaux ne devraient pas subir de surtraite ou de traite incomplète, ceci afin de prévenir toute douleur et toute lésion de la mamelle et des trayons.
- Établir un rythme de traite régulier qui tient compte du stade de lactation. Par exemple, les femelles en pleine lactation peuvent avoir besoin d'être traitées plus fréquemment afin de soulager la pression de la mamelle.
- Toutes les femelles doivent être suffisamment traitées (ou tétées par les jeunes) au cours de la lactation pour minimiser la gêne et maintenir un bon état de santé de la mamelle.
- Lorsque les animaux sont traités à la machine, celle-ci doit être réglée afin de minimiser les risques de lésions des trayons et de la mamelle. Lorsqu'il existe un risque de panne prolongée de l'alimentation électrique, toutes les dispositions devraient être prises pour qu'un générateur indépendant fournisse la puissance suffisante pour démarrer et faire fonctionner la machine à traire et l'équipement annexe.
- Lorsque les femelles sont traitées à la main, les techniques correctes doivent être appliquées afin de ne pas blesser la mamelle ou les trayons.
- Des soins particuliers devraient être apportés aux animaux traités la première fois, et si possible, les familiariser avec le local de traite avant la mise bas.

Procédures d'élevage douloureuses

- Ne pas utiliser de techniques d'élevage provoquant une douleur ou une gêne inutile. Celles-ci devraient être justifiées en termes de bénéfice pour l'animal et pour son bien-être. Envisager des alternatives afin d'éviter d'infliger une douleur inutile, par exemple couper les poils de la queue plutôt que pratiquer une caudectomie pour garder la mamelle propre.
- Le parage des onglons devrait être pratiqué par une personne compétente ou un pareur professionnel si la longueur ou la forme des onglons est anormale et peut entraîner une boiterie.
- L'écornage devrait être pratiqué en tenant compte du bien-être des animaux.
- Respecter les réglementations nationales relatives à la réalisation des techniques d'élevage douloureuses, par exemple, si elles existent, les

réglementations relatives à l'âge ou la nécessité d'administrer des traitements pour soulager la douleur.

- Les procédures vétérinaires devraient être effectuées en utilisant des techniques qui minimisent la douleur éventuelle, par exemple en utilisant des anesthésiques locaux, des sédatifs ou des analgésiques.
- Les animaux devraient être clairement identifiés pour faciliter les contrôles postopératoires.

Pratiques relatives à la reproduction, à la mise bas et au sevrage

- Les mâles dont la descendance sera vraisemblablement de faible poids à la naissance devraient être destinés pour la reproduction avec des jeunes femelles ou des femelles de corpulence plus faible, dans la mesure où les fœtus de grande taille peuvent infliger des lésions significatives aux femelles de petit gabarit, en particulier lors de la première mise bas.
- Les femelles prêtes à mettre bas devraient disposer d'un endroit calme et hygiénique où elles pourront mettre bas sans être dérangées, et être observées attentivement.
- Lorsque les femelles mettent bas à l'extérieur, les enclos ou les paddocks devraient disposer d'un abri et d'une protection en cas de conditions météorologiques défavorables. Ils devraient également être bien drainés.
- En cas de mise bas difficile, une aide appropriée devrait être apportée immédiatement à la femelle.
- Les femelles qui ne sont pas en mesure de se tenir debout en raison de mise bas difficile ou de troubles métaboliques doivent disposer à la fois de nourriture et d'eau, ainsi que d'un abri si les conditions climatiques sont défavorables; et elles doivent être placées sur une litière ou un sol souple.
- Les appareils destinés à soulever ou soutenir les animaux en décubitus devraient être utilisés avec soin et conformément aux recommandations des fabricants; en particulier, les animaux doivent être en mesure de respirer librement et de ne pas subir de gêne inutile.
- Les tout jeunes animaux ne devraient pas être transportés dans des lieux de vente s'ils n'ont pas atteint une maturité suffisante, par exemple un poids corporel adéquat et un ombilic cicatrisé.
- Les nouveau-nés et les jeunes animaux doivent être manipulés et déplacés de façon à minimiser le stress et éviter toute blessure, hématome et souffrance.
- Quand le jeune est allaité par une autre femelle nourrice, le bien être des jeunes et des femelles ne devrait pas être affecté et devrait occasionner un minimum de stress pour l'ensemble des animaux.
- Les procédures de diagnostic de gestation, d'insémination artificielle et de transfert d'embryons devraient être réalisées par des opérateurs formés et compétents.

Entrées et sorties des animaux de l'élevage

- Tous les transports devraient être effectués conformément aux réglementations nationales, lorsqu'elles existent. Cependant, en l'absence de réglementation nationale, les normes internationales (OIE) devraient servir de référence pour les transports nationaux et internationaux des animaux.
- Au cours du transport, vérifier que les véhicules sont adaptés et que les animaux ne sont pas entassés.
- Tous les animaux destinés à être transportés hors de l'élevage doivent être en bonne condition physique pour résister au transport programmé, sans avoir à supporter de douleur ou de détresse inutile ou excessive – en cas de doute, consulter un vétérinaire. Les animaux qui ne sont pas en mesure de se tenir debout ne devraient pas être transportés et un abattage d'urgence décent devrait être effectué sur place.
- Les femelles gestantes ne devraient pas être transportées, sauf en cas d'urgence ou pour améliorer leur bien-être, par exemple les déplacer dans un endroit permettant d'améliorer la transition nutritionnelle, afin qu'elles puissent être plus étroitement surveillées pendant le vêlage ou pour les soins vétérinaires. Ces femelles doivent être transportées avec une attention et des soins particuliers.
- Tout animal non sevré devant être transporté hors de l'élevage devrait recevoir au moins la moitié de sa ration quotidienne sous forme de colostrum ou de lait avant le transport.
- Les lieux de regroupement pour le transport des jeunes animaux devraient fournir des abris corrects et des conditions de confort adéquates pour tous les individus, et faciliter leur manipulation.
- La préparation et la programmation du transport devraient tenir compte de l'état physiologique des animaux, par exemple, si une femelle est en pleine lactation, le mode de transport, sa distance et sa durée.
- Si les animaux sont transportés pendant des périodes prolongées, ils doivent disposer d'alimentation, d'un abreuvement et de temps de repos.
- Le chargement et le déchargement devraient être effectués en utilisant des rampes appropriées, ou des courroies homologuées en cas de transport maritime.
- Lors de l'arrivée de nouveaux animaux dans l'élevage, s'assurer des points suivants :
 - Les garder dans un environnement calme avec de la nourriture et de l'eau pendant une durée d'adaptation suffisante;
 - Surveiller leur comportement avec attention;
 - Les introduire dans un groupe approprié au moment opportun.

2.5. Conduite sanitaire

Cette partie concerne les aspects de traitement et de santé qui ont un lien avec le bien-être animal, mais pas la gestion de l'ensemble des risques susceptibles d'entraîner des pathologies. À cet égard, les principaux éléments à tenir compte sont les suivants :

- boiterie, mammite, blessures, acidose pour les vaches laitières;
- diarrhée et anémie pour les veaux;
- maladies respiratoires;
- maladies tropicales et contagieuses pour tous les groupes d'âge et toutes les espèces d'animaux du troupeau laitier

Les vétérinaires sont des professionnels de la santé animale qui devraient être consultés sur les sujets ayant trait aux soins des animaux. Laisser du personnel non qualifié traiter les animaux risque d'avoir des conséquences sévères sur le bien être des animaux à cause de diagnostics et de traitements incorrects, ou de mauvaises techniques chirurgicales, utilisant une anesthésie et une analgésie insuffisantes ou inadaptées. Les programmes sanitaires devraient mettre en application les exigences vétérinaires nationales et internationales.

Compétences du personnel en matière de santé animale

- Les personnes responsables du bien-être des animaux doivent être capables de diagnostiquer un mauvais état de santé ou une blessure, et de demander conseil à un professionnel si nécessaire.
- Les éleveurs devraient bien connaître les problèmes de santé les plus fréquents de leur cheptel, et assurer une vigilance permanente en conséquence.
- La fréquence des inspections du cheptel dépendra du contexte et des systèmes de gestion.

Les situations suivantes nécessitent une inspection particulièrement attentive:

- femelles qui vont mettre bas;
- animaux gardés dans des zones entourées de clôtures électriques;
- conditions réunies pour l'apparition de certaines maladies, telles que météorisation ou ballonnement, l'intoxication aux nitrates ou à d'autres substances toxiques, ou mammites;
- situation de catastrophe (naturelle ou provoquée par l'homme) ou situation d'urgence, notamment foyers de maladie contagieuse (par exemple, fièvre aphteuse) ou faillite économique.

Traitement des boiteries

- Les animaux devraient être traités afin de minimiser l'incidence des boiteries. Cela passe par des modalités de déplacement des animaux qui

ne provoquent pas de pression inutile sur les pieds et les membres. Les allées, les enclos et les bâtiments devraient être conçus et construits de façon à permettre une circulation satisfaisante des animaux et offrir des surfaces adaptées.

- La motricité des vaches devrait être évaluée en utilisant un système normalisé permettant une détection précoce des boiteries. La fréquence des boiteries devraient être surveillée et étudiée, afin d'en déterminer les causes et de mettre en place le traitement adapté.
- Les onglons devraient être inspectés fréquemment et les soins de parage doivent être effectués régulièrement, avec l'aide d'un professionnel si nécessaire.

Consultation du vétérinaire

- Le vétérinaire devrait être consulté dans les cas suivants :
 - un fort pourcentage d'animaux du troupeau est touché par une maladie;
 - en cas de production insuffisante ou de mauvaises performances pendant une période prolongée;
 - lorsque les premiers soins ou un autre traitement initial administrés dans l'élevage n'entraînent pas une résolution satisfaisante du problème;
 - lorsqu'un animal est couché et n'arrive pas à se lever, et ne répond pas aux traitements après 12 heures, et qu'on ne souhaite pas l'abattre d'urgence ou l'euthanasier;
 - en cas de suspicion d'une maladie figurant sur la liste des maladies infectieuses répertoriées par l'OIE;
 - en cas de fracture ou de blessures sévères, et qu'on ne souhaite pas l'abattage d'urgence ou l'euthanasie de l'animal.
- Utiliser exclusivement des produits ou des médicaments vétérinaires autorisés et prescrits par un vétérinaire, et les administrer de façon correcte afin d'éviter tout effet indésirable, notamment des inflammations douloureuses.

Programmes sanitaires

- Un programme sanitaire devrait comprendre les éléments suivants :
 - Traitements préventifs pour des maladies graves et programmes de vaccination le cas échéant, et traitements préventifs pour les animaux malades ou blessés;
 - Supplémentations minérales et vitaminiques destinées à corriger les carences éventuelles;
 - Apport d'une supplémentation en magnésium et en calcium autour de la période de vêlage afin de prévenir le syndrome de la vache à terre ou d'autres troubles métaboliques;
 - Maintien en permanence d'un niveau satisfaisant de propreté et d'hygiène dans les bâtiments des animaux, les pâtures et les locaux de traite.

- Un programme de biosécurité devrait être mis en œuvre lors de l'introduction dans l'élevage de nouveaux individus dont le statut sanitaire est inconnu. Ce programme pourrait inclure des mesures de prévention, telles que des vaccinations et des traitements antiparasitaires, et envisager une quarantaine ou une période d'isolement.
- Un système d'enregistrement compatible avec le programme sanitaire et les exigences nationales et internationales devrait être tenu à jour par l'éleveur, ce qui facilite la gestion et met rapidement en évidence les domaines où des problèmes peuvent apparaître. Les informations minimales devant être enregistrées sont les suivantes :
 - Mortalité et cause de mortalité par groupe d'âge;
 - Troubles reproducteurs et avortements, mortinatalité;
 - La fréquence des boiteries dans un troupeau devrait être mesurée régulièrement, et le cas échéant étudiée afin d'en déterminer les causes et de mettre en place les mesures préventives adaptées;
 - Fréquence et détails sur les maladies et les blessures évitables;
 - Fréquence des mammites;
 - Vaccinations, analyses;
 - Tous les traitements avec les délais d'attente des différents médicaments, qu'ils fassent l'objet de réglementations vétérinaires ou non.

Abattage d'urgence

Lorsqu'il est nécessaire d'euthanasier des animaux malades ou subissant une douleur trop importante :

- Procéder à l'abattage en évitant toute douleur inutile.
- En l'absence de réglementations nationales, se référer aux normes internationales (OIE).
- Si un pistolet à tige perforante est utilisé, le choix de la charge de la cartouche doit être adapté au type d'animal.
- L'animal devrait être saigné immédiatement après l'étourdissement, pour s'assurer de sa mort.

Le Guide pour le bien-être animal en production laitière a été élaboré par un groupe de travail composé d'experts, membres des comités permanents de la FIL sur la gestion à la ferme et sur la santé animale, ainsi que des représentants de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de l'Organisation des Nations Unis pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'objectif de ce guide est de promouvoir les bonnes pratiques de bien-être animal en production laitière, à l'échelle mondiale. Ces pratiques doivent être fondées sur une base scientifique et tenir compte de paramètres essentiels et pertinents à la production laitière.

Fédération Internationale de Laiterie (A.I.S.B.L.)
Diamant Building, 80 Boulevard Auguste Reyers, B-1030, Bruxelles – Belgique

La Fédération Internationale de Laiterie est la source pertinente d'expertise scientifique et technique de tous les partenaires de la chaîne agro-alimentaire laitière.

<http://www.fil-idf.org>